

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 septembre à 19 heures, le Conseil municipal d'ESTANDEUIL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TRAVERS, Maire ;

Date de convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 11

Présents : Mmes : BOITEUX – BOYER - BROSEL – RIGAUD

Mrs : BURIAS - CHADRIN - CROCHET - PRADIER - TRAVERS

Absents : M. POYET (procuration à M. TRAVERS) – M. FIGUEIREDO (procuration à M. BURIAS)

Secrétaire de séance : Véronique BROSEL

Séance n° 04

Délibération n° 18092024-22

Objet : Location de l'ancien presbytère et fixation du loyer

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au départ du locataire de l'ancien presbytère au 31 décembre 2023, des travaux d'amélioration du logement (isolation, électricité...) sont actuellement en cours de réalisation. Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, le logement sera loué à Madame Christie MARINIER GIRAUDON à compter du 1^{er} novembre 2024, sauf prolongation de travaux.

Il informe alors le conseil qu'il convient de délibérer afin de fixer le montant du loyer mensuel et d'en définir les modalités. Il précise alors que la locataire prend à sa charge l'achat et l'installation de la cuisine (cuisine qui restera en cas de départ du locataire), ainsi que la reprise de peintures dans quelques pièces.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après débat et échange de vues, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, le conseil municipal :

- Décide de fixer le loyer mensuel à sept cents euros ;
- Décide d'octroyer une réduction de loyer de deux cents euros (200 €) par mois pendant les 6 premiers mois, afin de tenir compte de l'achat et l'installation de la cuisine par la locataire, soit un montant mensuel de cinq cents euros (500 €) ;
- Charge Monsieur le Maire d'établir le bail conformément à la décision du Conseil municipal et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet : Transfert de l'assainissement collectif au SIEA Rive Gauche de la Dore au 01/01/2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents échanges lors de précédents conseils municipaux concernant le transfert de la compétence assainissement collectif au S.I.E.A Rive gauche de la Dore, transfert qui devient par ailleurs obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Il expose que depuis la modification des statuts dudit syndicat par arrêté préfectoral du 19 avril 2023, le SIEA peut exercer en lieu et place des communes adhérentes la compétence optionnelle en matière d'assainissement collectif.

Il précise alors que cette adhésion sera soumise à l'accord du syndicat sous réserve que la commune transfère audit syndicat ses résultats, ainsi que l'actif et le passif.

Il propose enfin de demander l'adhésion de la commune d'ESTANDEUIL au SIEA RGD permettant, ainsi de lui transférer la compétence optionnelle « assainissement collectif » (collecte, transport et traitement des eaux usées), avec date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après débat et échange de vues, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, le conseil municipal :

- demande l'adhésion à la compétence optionnelle Assainissement Collectif au SIEA Rive Gauche de la Dore à compter de la présente délibération, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

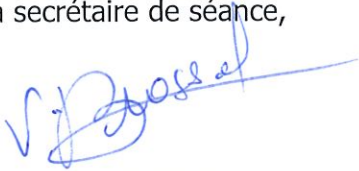
Questions diverses :

- projet d'activité sportive aux seniors
- projet d'installation de panneau d'information sur les lieux des points PAC
- demande de la société de chasse pour l'installation d'une chambre froide au local des associations
- point sur de nouvelles activités sportives par l'association sportive estandine les mardi et vendredi
- point sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Délibérations n° 22 à 23

N° de délibération	Objet
18092024_22	Location de l'ancien presbytère
18092024_23	Transfert de la compétence assainissement collectif au SIEA Rive gauche de la Dore

Signatures

Le Maire,  Jean-Michel TRAVERS	La secrétaire de séance,  Véronique BROSSEL
--	--